INFORMATION DE VOS ELUS ITNC HSCT

TRANSFORMATION DU DISPOSITIF FINANCEMENTS
REMISE EN CAUSE DU DIALOGUE SOCIAL DE PROXIMITÉ !

BNP PARIBAS

Juin 2018

L'EXPERTISE REFUSÉE !!

Les membres de l'ITN HSCT étaient invités le 31 mai dernier à se prononcer sur les demandes d'expertises votées dans plusieurs CHSCT de BDDF Opérations. Grâce aux élus SNB, majoritaires, l'expertise a été rejetée au grand soulagement, sans doute, de la Direction :

- Vote Contre : SNB (8)
- Vote Pour : CFDT (5) - FO (1)
- La CGT n'était pas présente.

ET POURTANT...

Extrait de INFOS BREVES du 30/03/2018 du SNB/CFE-CGC suite au CHSCT des GPAC IDF :
« Après présentation des différents intervenants sur ce projet, une expertise a été votée à l'unanimité par les membres CHSCT IDF. Cependant, étant donné que ce projet concerne l'ensemble des régions GPAC de France, vos élus, SNB, ont été force de propositions. Nous avons été les seuls à demander que cette expertise soit faite par l'ITNC HSCT, afin que celle-ci soit effectuée sur un périmètre national, et non en local »

Extrait de INFOS BREVES du SNB/CFE-CGC suite au CHSCT du GPAC BRETAGNE :
« Conformément à la demande du SNB sur le plan National nous avons sollicité une expertise. »

Pourquoi les élus du SNB / CFE-CGC ne sont ils pas allés jusqu'au bout et ainsi assumés leurs votes dans les GPAC de BDDF Ops?

MAIS AU FAIT, ÇA SERT À QUOI L'ITNC HSCT ?

La loi relative à la sécurisation de l'emploi permet la mise en place d'une **instance de coordination des CHSCT** destinée à organiser le recours à une expertise unique et commune en cas de projet important modifiant les conditions de travail, de santé ou de sécurité . L'objectif vise à :

- limiter le coût lié à l'expertise diligentée par les CHSCT, particulièrement dans les entreprises à structure complexe ;
- réduire la durée de l'expertise ;
- accélérer la consultation des CHSCT dans le cadre de projet de réorganisation et de réduction des effectifs ;

La consultation reste TOUJOURS de la compétence des CHSCT. L'existence d'une instance de coordination conduit seulement à une expertise unique.

POURQUOI LA CFDT DEMANDAIT UNE EXPERTISE ?

Les membres CFDT de l'ITNC HSCT sont conscients que BNP PARIBAS doit contribuer à l'amélioration du parcours Clients.

Pour autant, si des engagements sur ce dossier du dispositif Financements ont été pris par la Direction suite aux diverses interventions de la CFDT dans les CHSCT locaux, ils demeurent de nombreux points d'interrogations, notamment :

- **Quelle est l'articulation de ce projet avec l'ensemble des programmes de BDDF 2020 ?**
- Projet spécifique dans la continuité des « **actions de transformation progressivement menées ces dernières années** » ou véritable nouvelle orientation pour BDDF Opérations en lien avec d'autres programmes et notamment celui du **centre de services ?**

Il est fait mention d'une taille « sous-critique ». Quelle en est la définition sachant que l'ITNC ne dispose d'aucun élément sur la charge de travail réelle des sites de production concernés par le projet ?

L'impact des départs en retraite et la perte concomitante des « expertises métiers » est un sujet de fond qui pourrait être traité par d'autres moyens que le projet présenté et en particulier par une **gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences par site.**

Si la logique de spécialisation par site peut générer des gains de productivité :

- Pourquoi maintenir une dimension mutualisée au sein des agences de financement pour certaines activités ?
- Quels ont été les critères d'affection des activités sur tel ou tel site ?
- Quelles nouvelles organisations locales découleront de cette nouvelle répartition des activités ?
- Sur quoi reposent les fourchettes d'estimations d'effectifs cibles par APAC ?
- La nouvelle organisation va-t-elle modifier les articulations et la fluidité des différentes activités entre elles ?
- Les modalités des transferts d'activité d'un site à l'autre ne sont-elle pas précisées ?
- Les parcours de formation prévus seront-ils suffisants Quels critères détermineront les « sachants » ?

Enfin, la CFDT ne partage pas le constat de la diapositive p11 suivant laquelle « l'absence de changement sur la charge de travail ,de nature d'activité ou de lieu de travail n'ont pas de conséquences sur les évolutions métier. En effet, selon la CFDT, le projet comporte :

Des évolutions de tâches pour différents sites,

Des changements par rapport aux contenus du travail avec en particulier les risques liés à des mono-activités notamment **en termes d'intérêt et de sens du travail et de perspectives d'évolution professionnelle possibles sur un bassin d'emploi donné.**

C'est pour tous ces motifs, que la CFDT demandait le recours à un expert agréé.

Il est important de préciser que la CFDT a souhaité consulter un expert pour conforter ou pas sa demande avant la réunion de l'ITNC HSCT. Ce dernier à non seulement légitimé notre démarche mais à confirmé qu'il y avait nécessité qu'elle ait lieu. Ce n'est pas la CFDT qui le dit, c'est un expert …. Chacun son métier.

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION DU SNB - CFE/CGC

Le processus d'Information - Consultation va donc reprendre chez BDDF OPERATIONS sans que les élus de proximité n'aient de réponse à leurs questions et à vos inquiétudes !

A quoi vont donc servir les demandes complémentaires du SNB pour l'avis que doivent formuler les élus de BDDF OPERATIONS sur le projet du dispositif Financements ? **A RIEN**

Certains élus SNB - CFE/CGC trouvent qu'il s'agit d'un beau projet ! Ce n'est pas le point de vue de la CFDT !

Cette décision est donc un mauvais coup porté aux élus de proximité et donc aux salariés.

www.cfdt.bnpparibas.com
cfdt.nationale@bnpparibas.com / 01 40 14 31 89